



Campagne d'emplois 2022

Composante d'affectation :

UFR Droit, sciences économiques et politiques



Publication au titre de l'article 46-3

Désignation de l'emploi

Nature du concours : **Professeur des Universités**

Numéro de l'emploi : **1029**

Section(s) CNU : **02**

Composante d'affectation (localisation) : **UFR Droit, sciences économiques et politiques**

Laboratoire d'accueil : **CREDESPO**

Nature du concours : nouvelle procédure 46-3 dérogatoire

Date de nomination demandée : **1^{er} septembre 2022**

Vacance du poste : **vacant**

Profil de publication : **Droit public/Droit constitutionnel**

Profil en Anglais / « Job Profil »: *Public law / Constitutional law*

Enseignement :

Objectifs pédagogiques et besoins d'encadrement :

Nombreux besoins en droit constitutionnel, droit public et droit administratif, de la L1 au M2. Besoins en encadrement important compte tenu des effectifs nombreux en droit et aes, notamment au niveau de la Licence.

Contacts enseignement :

Dominique Andolfatto

dominique.andolfatto@u-bourgogne.fr

Recherche :

Le professeur recruté sera rattaché à l'axe 1. Ses travaux et projets de recherches devront porter sur une vision large du droit constitutionnel, incluant tout à la fois l'étude des normes et des pratiques institutionnelles. De manière plus précise, le candidat devra avoir travaillé sur la vie politique / histoire des idées politiques/valeurs de la démocratie.

Le CREDESPO est membre du Pôle thématique DGEP de la COMUE UBFC. A ce titre, le candidat ou la candidate recruté(e) pourra développer ses recherches en collaboration avec les chercheurs des laboratoires de droit et d'économie rattachés à ce Pôle et qui travaillent sur des thèmes similaires.

Contacts recherche :

Patrick Charlot

Patrick.charlot@u-bourgogne.fr

MODALITES DE DEPOT DE CANDIDATURE

La campagne de recrutement est entièrement dématérialisée.
Enregistrement des candidatures et dépôt des pièces du dossier dans le domaine applicatif **GALAXIE** :

du 24 février 2022 (10h*) au 31 mars 2022 (16h*)

Les pièces à fournir pour la candidature à un poste d'enseignant-chercheur (professeur des universités et maître de conférences) sont recensées dans les arrêtés du 13 février 2015 modifiés (**MCF** et **PR**).

Toutes les informations relatives à la campagne de recrutement 2022 à l'université de Bourgogne, à l'enregistrement de la candidature et au dépôt des pièces constitutives du dossier sont consultables sur le **site de l'université de Bourgogne**.

**Heure de Paris*